le Lien infoflash décembre 2016 253

Information municipale

INFORMATION IMPORTANTE INONDATIONS : La Commune a déposé auprès de la Préfecture de la Loire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant les inondations par ruissellement et coulées de boues survenues le mardi 22 novembre 2016. Les sinistrés doivent se faire connaître en Mairie afin d'être tenus informés de la suite réservée à la demande communale. Contactez Mme JORAND au 04 77 53 97 29.

Votre facture d'eau 2016

émise par Saint-Étienne Métropole et reçue début décembre, doit être réglée sous 30 jours.

ATTENTION : Aucun règlement ne sera accepté en Mairie ! Les chèques doivent être adressés à la Trésorerie Saint-Étienne Municipale comme indiqué sur la facture.
Le dépassement de la date limite de paiement, quel qu'en soit le motif, entrainera des frais de procédure. Soyez vigilants !

La fête de rues

organisée par le Comité consultatif Sports Animations avec la collaboration du Comité des Fêtes aura lieu **le samedi 10 décembre à partir de 14 h 30**, place Gambetta.
Ne manquez pas le spectacle final "Phénomènes" de la Cie Élixir qui aura lieu place Gambetta. Venez nombreux partager ce moment festif autour des marrons et du vin chaud !

Rappel : le marché sera déplacé place Jean Moulin. Le stationnement sera donc interdit place Jean Moulin.
La circulation et le stationnement seront interdits :
- de 7 h à 12 h : rue de la République, de la jonction avec la rue J. Jaurès à celle avec la rue Victor-Hugo,
- de 13 h à 20 h : de la rue des Anciens Combattants à la jonction avec la Rue Victor-Hugo.

Le stationnement sera interdit place Gambetta, de 7 h à 20 h.

La commune recrute

15 agents recenseurs rémunérés pour la période du 2 janvier au 25 février 2017 inclus.
Cette mission exige des qualités (capacités relationnelles, discrétion, disponibilité, méthode et rigueur, bonne condition physique, connaissance du territoire…) et génère des contraintes (travail en soirée, samedi matin, disposer d'un véhicule pour certains secteurs…).
Les candidatures (lettre, CV et photo) devront être adressées, **au plus vite** à M. le Maire, Mairie de La Talaudière, CS 30141 - 42351 La Talaudière cedex.

La distribution des sacs poubelles

chez les habitants non équipés de bacs **débutera le 12 décembre**. Elle se poursuivra jusqu'à fin février. En cas d'absence, un papillon laissé dans votre boîte aux lettres vous permettra de récupérer votre stock annuel auprès des services techniques, à l'issue de la tournée.

Le Point Information Jeunesse

- Vendredi de l'info "Bon plan" présentation du site Internet et dispositif 16-25 ans pour partir en vacances, seul ou entre copains. Rendez-vous au Pôle Jeunesse entre 16 h et 18 h 30.
- Pour intégrer le groupe de baby-sitters de La Talaudière, rendez-vous le **9 décembre 2016 à 18 h**. Conditions : habiter La Talaudière et avoir entre 16 et 20 ans. Se munir d'un CV.

Le Secteur jeunes

- Les animatrices du Pôle Jeunesse proposent des ateliers tous les mercredis après-midi à partir de 15 h. Une thématique différente chaque semaine : cuisine, numérique, sport, créatif.
- Les inscriptions des vacances de noël seront prises **les mercredi 14 et vendredi 16 décembre 2016 de 14 h à 18 h**. Présence des parents obligatoire. Pour toute nouvelle adhésion, présenter le carnet de santé et le numéro d'allocataire CAF.
Pôle Jeunesse : 31 rue Evrard-42350 La Talaudière,
04 77 53 95 30,
pij@latalaudiere.fr ou
servicejeunesse@latalaudiere.fr

La Vitrine

accueille les «Parois» de Christine Bry jusqu'au 17 décembre. Viendra ensuite l'exposition «Façon Roulotte» de Véronique Sacré-Bonazette, du **20 décembre au 14 janvier**. Pour sa prochaine saison artistique 2016-2017, La Vitrine est à la recherche d'artistes et d'artisans. Si vous souhaitez proposer une exposition, vous pouvez dès à présent déposer votre candidature en ligne sur : **www.mairie-la-talaudiere.fr** rubrique Culture - La Vitrine.

La remise des prix des maisons fleuries

aura lieu au Pôle festif, **le vendredi 9 décembre à 19 h.**

Le plan neige est, comme chaque année, réactivé.

1 – Ce qui est assuré par les services municipaux :

• le 4x4 fera en priorité les points hauts (la Buissonnière, Fontvieille, le Roule…) ; le camion se concentrera sur le centre-ville et ses alentours ; les tracteurs se chargeront des secteurs difficiles d'accès, les écoles et les parkings,

• nous vous rappelons que des bacs de sel mélangé à de la pouzzolane, au nombre de 15, sont répartis sur le territoire communal. Ces bacs sont à la disposition des usagers pour traiter les espaces publics uniquement, ils ne sont pas à usage privatif,

• merci aux automobilistes de bien se garer afin d'éviter les accrochages pendant les tournées de déneigement.

2 – Ce qui reste à la charge des riverains :

L'article 6 de l'arrêté municipal du 6 mai 1996 précise : "Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou leurs locataires, les concierges, les commerçants, les artisans, les professions libérales ou autres sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons et sur leurs trottoirs. En cas de verglas, ils jetteront du sable ou du sel (ou, mieux, un produit déverglaçant). Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident dont la cause serait due au non-respect de ces obligations."

Nous comptons que chacun, automobiliste, riverain, ou piéton fera un effort de bon sens, de patience et de vigilance pour favoriser un comportement plus "citoyen".

Divers

La monnaie locale, vous connaissez ?

La monnaie locale complémentaire et citoyenne «Le Lien» est un moyen de paiement valable sur le bassin économique stéphanois. Le Lien intègre tous les secteurs économiques : commerçants, artisans, agriculteurs, entreprises, associations, etc. Cette monnaie (équivalente à l'euro : billets de 1,2, 5,10, 20 Liens) permet de dynamiser l'économie locale. Elle favorise les circuits courts et l'économie circulaire. C'est une alternative éthique à une certaine société de consommation qui nous impose un système spéculatif polluant et "énergivore" non viable dans la durée. **www.lelien42.org** - **06 67 17 15 60**.

Nous souhaitons la bienvenue à

- **Sandrine Jourda**, Sophrologue-Relaxologue, qui propose ses services auprès des particuliers à leur domicile, mais également auprès des associations, administrations ou auprès des entreprises. Renseignements et contact :
07 83 81 87 19
contact.romanessence@gmail.com
www.romanessence.com

- **Anne-Laure Huse**, sophrologue, qui a rejoint le cabinet de kinésithérapie et ostéopathie de MM. Perreton et Chabaud, 1 rue Jean Brossy. Plus de renseignement : **lasophrologieetvous.free.fr.**
La sophrologie est une méthode équilibrant les émotions, le mental et nos comportements afin de mieux gérer son stress et les événements de la vie, et de reprendre confiance en soi.

Le concert du nouvel an

Le Comité des Fêtes organise le traditionnel Concert du nouvel an avec l'Harmonie de la Chazotte, le dimanche 8 janvier 2017 à 16 h au Centre Culturel le Sou. Pensez à retirer vos invitations gratuites à la Vitrine à partir du 16 décembre. Le nombre de places est limité et il n'y aura pas de billets distribués le jour du spectacle.

La déclaration des ruches

est à réaliser en ligne sur le site **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr** avant le **31 décembre**. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).
Rappel : tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

Le réseau STAS de Saint-Étienne Métropole sera entièrement gratuit les samedis 10 et 17 décembre prochains. **www.reseau-stas.fr**

Le Centre social vous donne rendez-vous le **samedi 17 décembre de 10 h à 11 h 30** pour le Café des Aidants "Aider sans s'oublier…" Gratuit, ouvert à tous.
Le Centre de Loisirs sera ouvert **du lundi 19 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017** (inclus). Les inscriptions auront lieu le mardi 6 décembre de 16 h à 19 h (semaines complètes), le vendredi 9 décembre de 16 h à 19 h (Talaudiérois), le mardi 13 décembre et le vendredi 16 décembre de 16 h à 19 h, au 29 rue Georges Clemenceau.

L'UCAT fête son 50ème anniversaire ! Un véhicule et 3 000 € en bons d'achat sont à gagner lors de la quinzaine commerciale organisée **du 25 novembre au 10 décembre 2016** ! Le tirage au sort aura lieu le samedi 10 décembre, place Gambetta, après le spectacle final de la Fête de rues. Modalités et renseignements auprès de la boutique Payou.

Prochaine réunion du Conseil municipal : **LUNDI 19 DÉCEMBRE**, à 18 h 30, en Mairie *(ouverte au public)*

Édité par la Municipalité de la Talaudière - diffusé gratuitement, reproduction et vente interdite